L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er MARS 1897. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

VENTE JUDICIAIRE.

Succession d'Edmond J. Hart.

No 45,308—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau, Bâtisse Hennen, 812 rue Carondelet, entre Gravier et Perdido.

Le 4 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Carondelet, entre Gravier et Perdido.

Ordonnance de vente en date du 27 avril 1896, rendue par l'Honorable Cour Civile de District, juge de la Cour Civile de District, dans le 15 janvier 1897, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Galennie, autrefois Bartholomew ou Clio, et Calliope, autrefois Duplantier, désigné par le lot No 1 sur un devis annexé à un acte passé par Edmond Bouny, notaire en cette ville, le 18 juillet 1867, et mesurant quarante deux pieds sept pouces de face à la rue Galennie, autrefois Bartholomew ou Clio, sur cent cinquante trois pieds onze pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une solide résidence en briques, No 1727 rue Galennie, contenant vestibule, gaz, salon double, salle à manger, commodité domestique et plusieurs chambres à coucher bien situées. Grande cour sur le côté.

Deux cent lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope [autrefois Duplantier], Camp, Galennie [autrefois Bartholomew], ou Clio et Magazine, désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par L. Sauzi, voyer, sous la date du 1er mars 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. T. Carr, alors un notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit :

Lot No 1 vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre vingt-dix sept pieds et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, cent sept pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces en largeur sur la ligne du fond; et le lot No 2 mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Calliope, quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de divis on du lot No 1 quatre vingt-sept pieds quatre lignes sur la ligne du côté opposé et vingt-trois pieds sept pouces et une ligne en largeur sur sa ligne du fond. Les améliorations consistant en une grande bâtisse en briques à trois étages Nos 1118 et 1120 rue Calliope, contenant vestibule, gaz, salon, salle à manger, cuisine, etc., et plusieurs chambres à coucher.

Dix neuf certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges là dessus y appartenant situés dans le six ième district de cette ville, communément appelée ville de Jefferson, paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie communément appelée le faubourg Avart, et désignés comme lots Nos un à dix inclusivement, seize à vingt-quatre inclusivement de l'îlet No 47, lequel est borné par les rues Perrier, Prytania, Valmont et Dufossat, d'après un plan de W. Forshey, voyer, déposé en l'étude de C. C. Lasseigne ou Ledreyère, autrefois un notaire en cette ville.

Les dits lots Nos un à dix inclusivement et le lot No vingt-quatre mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Perrier, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos seize à vingt-et-un inclusivement mesurant chacun, trente-trois pieds de face sur la rue Prytania, sur cent pieds et dix pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No vingt-deux mesurant dix-huit pieds de face sur la rue Prytania, vingt-huit pieds et deux pouces en largeur dans le fond, cent pieds dix pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No vingt-et-un, et cent pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont; et le lot No vingt-trois mesurant trente pieds quatre pouces de face sur la rue Perrier, vingt huit pieds et deux pouces sur la ligne du fond, cent pieds neuf pouces et trois lignes de profondeur et façade sur la rue Valmont, et cent pieds de profondeur sur sa ligne de côté opposé.

Six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous droits et privilèges là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, qui était autrefois appelée Ville de Jefferson et dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat, dans cette partie communément appelée faubourg Avart et désignés comme lots Nos un à dix inclusivement, seize à vingt-quatre inclusivement de l'îlet No 47, lequel est borné par les rues Boudousquié, Pitt, Soniat et Dufossat sur un plan de W. Forshey, voyer, déposé pour référence en l'étude de C. C. Lasseigne ou Ledreyère, autrefois un notaire en cette ville.

Les lots Nos 5 et 6 ayant chacun une façade de 32 pieds; le lot No 7, 31 pieds, et le lot No 8, 30 pieds sur la rue Pitt, sur 100 pieds de profondeur à chacun entre lignes parallèles, le lot No 9 formant l'encoignure des rues Pitt et Soniat; et les lots Nos 9 et 10 ayant chacun une façade de 31 pieds sur la rue Soniat, sur 100 pieds de profondeur.

Onze certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal Douane, David et Salomon et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 19 à 26 inclusivement sur un plan annexé à un acte passé par Edmond E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1867. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 22 pieds de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots Nos 19 et 20 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 21 et 22 ne ayant chacun 32 pieds de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue David sur 159 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et David.

Tout cela pareils ces certains morceaux ou portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges là-dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, cependant cependant ce qui est compris comme la ferme St-Leu a du défunt O. E. Hall et décrits comme suit :

1° Dix huit lots de terre formant tout l'îlet en portion de terre désigné par le numéro quatre, borné par l'avenue Marigny, les rues Bruxelles, Treasure et Waraw et numérotés un à dix-huit inclusivement.

2° Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, comprenant la portion triangulaire de terre désignée par le No 5, laquelle est bornée par l'avenue Marigny, les rues Trésor et Waraw et mesurant 205 pieds de face à la rue Trésor, 101 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Waraw et 229 pieds 8 pouces de face à l'avenue Marigny.

3° Dix-huit lots de terre, formant le tout de l'îlet en portion de terre, désigné comme îlet No 3, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Bruxelles, Trésor et l'avenue Paris et étant numérotés de 1 à 18 inclusivement.

4° Vingt-huit lots de terre, formant le tout de l'îlet de terre numéroté 9, borné par les rues Tree ure, Abundance, Bruxelles et l'avenue Paris, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

5° Vingt huit lots de terre, formant le tout de l'îlet de terre numéroté 8, borné par les rues

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

Warsaw, Bruxelles, Treasure et Abondance, étant numérotés de 1 à 28 inclusivement.

6° Vingt lots de terre formant le tout de l'îlet numéroté 6 bornés par les avenues London et Marigny et les rues Havane et Abondance étant numérotés de 1 à 20 inclusivement; lesquels dits plusieurs lots ou portions de terre, furent acquises par le dit défunt Edmond J. Hart, à la vente publique faite par le shérif de cette paroisse le 12 mai 1877.

Tout et en partie les lots et portions de terre, ci-après décrits, situés dans le Troisième district de cette ville, étant une portion du morceau de terre connu comme le morceau Gentilly ou Vance et lesquels dits lots ou portions de terre ici décrits, sont désignés par une couleur gris-pâle, sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 22 juin 1844, déposé pour référence en l'étude de P. P. Labarre, alors un notaire en cette ville, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Samuel Flower, un notaire en cette ville, le 29 avril 1885. A savoir :

1° Une portion d'îlet désigné sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 154 et sur l'atlas Robinson de la ville de la Nouvelle-Orléans, auquel l'on se réfère ou appelé charte de la ville comme le No 2115, borné par les rues Humanité, Waraw, Bruxelles et le chemin de Gentilly, étant la portion du dit îlet ayant une façade à la rue Humanité de 234 pieds 3 pouces, une façade à la rue Waraw de 43 pieds 7 pouces 6 lignes, une façade au chemin de Gentilly de 152 pieds et la quatrième ou ligne de fermière étant une ligne droite joignant les pointe terminant des dites façades respectivement sur la dite rue Humanité et le chemin de Gentilly et le dit îlet étant de forme irrégulière.

2° La moitié de l'îlet décrit sur le dit plan D'Hémécourt comme le No 184 et sur la dite carte de la ville comme le No 2132 étant la moitié du dit îlet faisant face et mesurant sur la rue Pleasure 300 pieds 3 pouces et faisant face et mesurant sur la rue Bruxelles et l'Avenue Paris respectivement 150 pieds; le dit îlet étant borné par les rues Bruxelles, Pleasure et Humanity et l'Avenue Paris.

3° Une portion de l'îlet No 185 sur la dit plan D'Hémécourt et désigné sur la dite carte de la ville comme îlet No 2133, borné par les rues Pleasure, Bruxelles, Humanity et Waraw, faisant face et mesurant à la rue Humanity 300 pieds et 3 pouces et sur la rue Bruxelles 300 pieds et 2 pouces; la portion exception du dit îlet étant un petit triangle formant l'encoignure des rues Waraw et Pleasure, d'après le dit plan D'Hémécourt.

4° Une portion d'îlet No 186, sur le dit plan D'Hémécourt, désignée sur la dite carte de la ville comme l'et No 2134 bornée par les rues Waraw, Humanité, Havane et Platair et le chemin de Gentilly, étant la portion du dit îlet formant l'encoignure des rues Waraw et Humanité et ayant une façade de 104 pieds 1 pouce et 9 lignes sur la rue Humanité d'après le dit plan D'Hémécourt.

5° Une portion de l'îlet No 187 sur le dit plan D'Hémécourt ou comme désigné sur la dite carte de la ville comme îlet 2293, borné par les rues Bruxelles, Pleasure, Waraw et Richelieu ou White, étant une portion triangulaire du dit îlet, formant l'encoignure des rues Bruxelles et Pleasure d'après le plan d'Hémécourt.

6° L'îlet No 188 sur le dit plan D'Hémécourt ou comme désigné sur la dite carte de la ville îlet No 2294 borné par l'Avenue Paris, les rues Pleasure, Bruxelles et Richelieu ou White ayant une façade mesurant 300 pieds 2 pouces sur l'avenue Paris et 300 pieds 2 pouces à la rue Pleasure, étant tout l'îlet avec l'exception du petit triangle formant l'encoignure des rues Richelieu et Bruxelles d'après le dit plan de D'Hémécourt.

7° Un demi îlet No 189 sur le dit plan D'Hémécourt ou îlet No 2295 sur la dite carte de la ville, borné par la rue Richelieu ou White, l'avenue Paris, les rues Pleasure et Hambourg, étant la moitié du dit îlet faisant face et mesurant sur la rue Richelieu 300 pieds 3 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur l'avenue Paris et la rue Hambourg respectivement.

8° La moitié de l'îlet No 212 sur le dit plan D'Hémécourt ou îlet 2317 sur la dite carte de la ville, borné par les rues Leve ou Sike, Hambourg, Madison et Richelieu ou White étant la moitié du dit îlet faisant face et mesurant sur la rue Leve ou Sike, 300 pieds 3 pouces et ayant une profondeur et façade de 150 pieds 1 pouce sur les rues Hambourg et Madison respectivement.

9° L'îlet entier No 213 sur le dit plan D'Hémécourt ou No 2318 sur ladite Carte de la Ville, borné par les rues Hambourg, Leve ou Sike et Richelieu ou White et l'avenue Paris et faisant face et mesurant 300 pieds 3 pouces sur les rues Leve ou Sike et Richelieu ou la rue White et 300 pieds 2 pouces sur l'avenue Paris et la rue Hamburg respectivement.

10° Une portion d'îlet No 214 sur le plan du dit D'Hémécourt, ou No 2319 de la mappe de la ville, borné par l'avenue Paris et les rues Richelieu ou White, Bruxelles et Leve ou Sike, étant une portion forme triangulaire du dit îlet, formant l'encoignure de l'avenue Paris et la rue Richelieu, conformément au plan du dit D'Hémécourt.

11° Une portion d'îlet No 215 d'après le dit plan de D'Hémécourt ou No 2481 sur la mappe de la ville borné par les rues Leve ou Sike, Hamburg, Beauregard et l'avenue Paris, la dite portion de terre étant de forme triangulaire, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Leve ou Sike, 300 pieds 2 pouces sur la rue Hamburg conformément au dit plan de D'Hémécourt.

12° Tout l'îlet No 216 sur le plan du dit D'Hémécourt ou 2482 d'après la mappe de la ville, borné par les rues Hamburg, Leve ou Sike, Madison et Beauregard ou White, mesurant 300 pieds 2 pouces de face aux rues Hamburg et Madison et 300 pieds 3 pouces aux rues Beauregard et Leve ou Sike respectivement.

13° Une moitié de l'îlet No 217 sur le plan dit D'Hémécourt ou îlet No 2483 d'après la mappe de la ville borné par les rues Madison, Beauregard, Duplessis, et Leve ou Sike, étant une moitié du dit îlet, mesurant 300 pieds 3 pouces de face à la rue Beauregard et ayant une profondeur et de face de 150 pieds 1 pouce sur les rues Madison et Duplessis respectivement.

14° Une portion de terre irrégulaire et triangulaire, désignée par le No 232 sur le dit plan de D'Hémécourt ou comme No 2502 sur la dite mappe de la ville mesurant 78 pieds 6 pouces et

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBINSON REALTY COMPANY LIMITED.

touchant aux lignes de la rue Duplessis et Cato conformément au dit plan de D'Hémécourt.

24° Une portion de l'îlet No 246 sur le dit plan de D'Hémécourt ou No 2688 sur la mappe du dit D'Hémécourt, borné par les rues Duplessis, Fay, Madison et Cato; la dite portion étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Duplessis et Fay conformément au dit plan de D'Hémécourt.

25° Une portion d'îlet No 247 sur le dit plan de D'Hémécourt et comme No 2862 de la mape de la ville, borné par les rues Jumonville, Cato, Duplessis et Fay, étant une petite portion triangulaire formant l'encoignure des rues Jumonville et Cato conformément au dit plan de D'Hémécourt.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Lafayette et Girod et mesurant 21 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 21 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond par 150 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et 153 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Girod, au pied américain le tout en conformité avec et au plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 27 avril 1858 annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, aussi notaire en cette ville le 25 mai 1858.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Foucher, Poydras et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 30 avril 1842 et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, ancien notaire en cette ville le 5 mai 1842 le dit lot No 6 forme l'encoignure des rues Foucher et Lafayette et mesurant 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Lafayette 24 pieds 1 pouce et 5 lignes de largeur dans le fond sur 55 pieds et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Foucher et une profondeur de 57 pieds 7 pouces sur le côté opposé qui le divise du lot No 7 et le dit lot No 7 touche au dit lot No 6 et mesure 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lafayette, 23 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6 et 19 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 3 ayant la ligne de fond laquelle dite profondeur le dit lot ouvre de 7 pieds et 2 lignes et puis à une autre profondeur de 19 pieds 8 pouces et 6 lignes puis elle retrécit de 6 pieds et 1 pouces et puis en entire, profondeur de 18 pieds 1 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher et Lafayette et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 27 février 1842 et annexé à un acte passé pardevant Louis T. Carre, ancien notaire en cette ville, le 14 mars 1842 et mesurant 32 pieds 11 pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur 140 pieds de profondeur et 32 pieds 11 pouces de face à la rue Foucher.

Les améliorations consistant d'une grande bâtisse en briques à trois étages, Nos 535 et 537 rue Tchoupitoulas, s'étendant au travers et ouvrant à la rue Foucher et occupées par la grande pharmacie de E. J. Hart & Cie.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Poydras et mesurant 21 pieds 1 pouce 9 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 76 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4 et dite profondeur, le dit lot ouvre de 9 pieds 8 pouces et 4 lignes, puis une autre profondeur de 7 pieds 7 pouces et 4 lignes puis elle rétrécit de 9 pieds 7 pouces et 7 lignes, et puis une autre profondeur de 6 pieds 11 pouces jusqu'à la ligne du fond sur laquelle a une largeur de 18 pieds 11 pouces et 4 lignes sur une profondeur entre lignes de 96 pieds 8 pouces. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, No 539 rue Tchoupitoulas, et très convenable pour un marchand en gros.

Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod, Magasins et Notre Dame, ou Gentilly, ou les lots Nos 11, 12 et 13 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 3 février 1860 et déposé pour référence en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, les dits lots se touchent et mesurent chacun dans le fond 32 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et qui ont été acquis par le dit décédé de Mme J. F. H. Pagaud.

Un lot de terre avec tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le septième district municipal de cette ville anciennement Carrollton et Paroisse de Jefferson en cet Etat, désigné comme lot No 314 A et borné par les rues Félix, Jackson, Neutième et Dix-Neuvième ou Hesdon, Holly Grove, Dix-Neuvième et Jackson.

Un certain morceau de terre de marais situé dans la paroisse St-James, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près 68 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant en tout onze-cent-soixante-sept (1167) acres, et plus particulièrement décrite comme suit :

La moitié est de la section trente deux et la moitié ouest de la section trente trois du Township Sud, range 15 Est, dans le district de Sud-Est des terres sud-est de la Louisiane consistant de cinq cents soixante quatre 4;100 acres conformément à la patente No 9450 délivrée le 12 décembre 1860.

La moitié nord de la section et la moitié ouest et le quart nord-est du quart sud ouest et le quart nord-est du quart sud-est de la section trente [30] et le quart nord-ouest du quart nord-ouest et la moitié sud du quart est du quart nord-ouest et la moitié sud du quart sud-est de la section trente et un [31] dans le township treize [18] sud range dix-sept [17] dans les terres du district sud-est de la Louisiane, ayant six cents trois 603;100 [603,100] acres, conformément à la patente No 9780 délivrée le 11 mars 1861. Etant les terres que Ezekiel Solomon a acquis de l'Etat de la Louisiane conformément à la patente ci-dessus—

1° La propriété ci-après décrite, située dans la paroisse Lafourche; à savoir :

1° La fractional section 13 et 24 dans le Township 14 Sud, range 19 Est, dans le district Sud Est de la Louisiane, ayant 327 24;100 acres conformément à la patente No 9447 tiré le 12 décembre 1860.

2° Tout de la fractional section 67 dans le township 15 Sud, range 18 Est du district Sud-Est des terres de la Louisiane ayant 453 16;100 acres conformément à la patente tiré le 12 décembre 1860.

3° La moitié nord du quart nord-ouest et quart sud-est du quart nord ouest de la section 68 et toutes les sections fractionnelles : 70 dans le Township, 15 South Range, 18 Est, du District sud-est des terres de la Louisiane, ayant 449 2;100 acres, conformément à la patente 9449 tirée le 12 décembre 1860.

4° Le quart nord est de la section 69, la moitié sud de la section, la moitié est du quart nord et la moitié ouest du quart nord ouest de la section 69 Dans le township 15 sud, range 18 est, du district sud est des terres de la Louisiane ayant 640 32;100 acres conformément à la patente No 9451 tiré le 12 décembre 1860, dans la même propriété acquis par E. J. Hart de E. Solomon le 28 mars 1877, enregistré au bureau de tranferts, livre 25, page 263 de la dite paroisse.

CONDITIONS :

Les propriétés de la Compagnie ou Terres de Cyprière seront vendues comme suit. Conditions—Un tiers comptant, le reste du prix sera payé à un et deux ans portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final.

Les propriétés de ville aux conditions d'un tiers ou plus comptant, le reste du prix de l'enchère à un et deux ans et portant intérêt à 7 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final.

Les dits actes de ventes devant être passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs et doivent contenir les clauses usuelles de garantie et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1897, les acquéreurs déposeront 10 pour cent avec les enchères au moment de l'adjudication.

01 janv—31—fév 4 11 18 25 mars 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOUVEAUX MEUBLES,

Actions, Comptes à Recevoir,

Billets, Jugements.

Coffre-Fort à Combinaison de

Hall, Bail.

A. Brignoni vs ses Créanciers.

Cheval et Deux Wagons à Meubles et Harnais.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 51,526.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro 153) rue Commune—

MARDI, 23 FEVRIER,

LUNDI, 1er MARS.

LUNDI, 8 MARS.

Il sera vendu à 11 heures A. M., aux ventes publiques aux Nos. 237 et 239 rue Royale entre les rues Bienville et Dauphine, en vertu de différentes mandats à des ordres de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date respectivement des 2 et 8 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le contenu du dit ceul contenant en partie de miroirs F. G. bureaux de bureau, bureaux à fin moirs, pendules, presses à copier, gravures, chenets, tapis, tables, meubles de salon, dorures, tables M. T. O. lits en cuivre, matelas, ameublements de chambre en noyer et autre, armoires, miroirs à glaces, jeux de lavabos, machines à coudre, armoires, stoves et fourneaux, crachoirs, lampes suspendues, lanternes, buffets tapis, argenterie, ustensiles, radiers tables à extension, 100 douzaines, plus ou moins, de chaises et berceuses C. S., etc, etc.

—AUSSI—

1 coffre-fort à combinaison de Hall.
1 cheval, wagon à meubles et harnais, 1 wagon à meubles.

ACTIONS.

12 actions de la Crescent Furniture Co. de $10 chacune.
1 action de la Young Mens Gymnastic Club.
3 actions Shell Cleaning Machine Co. L'td de $100 chacune.
1 action New Orleans Patent Gin Brush Co.
3 actions American Athletic Club.
2 actions Young Mens Real Estate Improvement Co. Limited.
1 action Peoples Theatrical Company of New Orleans Limited.
3 actions Louisiana Debenture Co. L'mited.
1 action Turnbull Electric Lamp Manufacturing Co Limited.

Comptes à recevoir et jugements d'après l'inventaire enregistré dans la Cour Civile de District.

BAIL.

1° L'acquéreur devant assumer les obligations du dit bail expirant le 30 septembre 1897 au taux de $125 par mois payable mensuellement pour le bonus en plus et au delà de la valeur de la portion du bail inexpiré comptant.

2° Dans le cas où le dit bail pour un bonus ne serait pas vendu alors le terme inexpiré du dit bail sera vendu pour ce qu'il rapportera comptant.

Conditions—Comptant à l'adjudication, déposé à la satisfaction de l'encanteur, fourni reçu de chaque acquéreur.

N. B.—Marchands, mangeurs, spéculateurs et autres trouveront qu'il sera de leur avantage d'assister à la vente.

10 fév—10 14 18 23 24 28—mars 1 8

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI,

4 MARS 1897.

AMEUBLEMENT DE SALON

LOUIS XVI.

Ameublement de Salle à Manger

EN CHENE NOIR SCULPTE.

16 Pièces. Coût $2,000.

Le plus complet qui fut jamais offert dans cette ville.

Bric-à-Bracs Rares, Peintures, Draperies, Stat es, Miroirs

ET AUTRES MEUBLES DE MAISON TROP NOMBREUX POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉS

A L'ENCAN, POUR DU COMPTANT

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet.—Le JEUDI, 4 mars 1897, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 741 avenue Esplanade, à l'encoignure de la rue Bourbon, en vertu de et en conformant à un ordre et jugement rendu par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 20 novembre 1896 et signé le 30 novembre 1896 (dossier No 50,818), dans l'affaire de Mlle Gabrielle Barthe vs Mme Madeline Barthe Story et als, il sera vendu aux enchères publiques :

Un lot de beaux Meubles, Bric-à-Bracs et Mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

21 fév—21 28 mars 1 2 3 4

Amadee L. Hernandez vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 50,741—Division C.—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry L. Exterkamp et Ernest J. Lemapre, co-syndics définitifs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

25 fév—25—2 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'un grand fonds assorti de

Whiskies fins, Brandies, Gin, Vins, Liqueurs, Cordiaux, etc.

3 Cash Registers.

Verrerie, Plaqué et Faïence, Installations de buvette, etc., Miroirs, Lampes, Tableaux, Tables, Chaises, Meubles, etc.

Aussi un Stove de cuisine.

Dans l'affaire de Charles H. Hamilton vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,442—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 février 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 8 mars 1897, à 10.30 heure A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans la bâtisse connue comme le Hennen Building, coin des rues Carondelet et Commune, partie ouest en chambres "A et C" et chambre d'entrepôt "N" de ladite bâtisse :

Un fonds assortis de vins, liqueurs, installations, etc., dans ladite chambre d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—2 7—mars 1 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, portant l'ancien No municipal 228 rue Huitième, entre Chestnut et Colisée.

Bernard J. Walle vs C. Lieneke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 51,967.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné sur les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Neuvième, ayant comme lot No 7 sur un plan dressé par Moe Hausen, voyer, le même jour du mai 1844, le dit lot mesurant en mesure américaine trente-deux pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Septième District,

Portant les Nos 715 et 717 rue Burdette,

Entre Hampson et Deuxième (la rue à l'arrière étant Adams).

The American Building Loan and Tontine Savings Association of Memphis, Tenn. vs Eliza A. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 52,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 1er avril 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hampson, Adams, Deuxième et Burdette, désigné par le numéro vingt-quatre de l'îlet 20 "U" conformément au plan dressé et déposé en l'étude de A. Hero Jr., notaire, conformément au dit plan le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 fév—5 12 19 26—mars 3 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide chance pour acquérir une magnifique demeure.

Vente par le Shérif Civil d'une grande propriété-résidence de valeur, attrayante et substantielle dans le Quatrième District

Magnifiquement située et dans un voisinage aristocratique portant le Nouveau numéro municipal 2228 Avenue St-Charles, entre l'Avenue Jackson et la rue Philip (la rue à l'arrière étant Prytanée), et ayant une entrée par la rue Philip.

Les terrains mesurent 64' 11" de face à l'Avenue St Charles sur 182' 8" et 6" de profondeur, entre lignes parallèles, et 17' 8" et 6" de face à la rue Philip sur 65' 8' de profondeur, entre lignes parallèles, et se touchant

Germania Savings Bank vs Dr C. A. Gaudet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,220—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 1er avril 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le susdit district et îlet que la propriété ci dessus décrite et étant composé d'une portion de la ligne près de la rue Prytanée du lot ci-dessus mentionné numéroté vingt-huit sur la dit plan de Hedin et mesurant en mesure américaine soixante dix pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Philip par une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces plus ou moins entre lignes parallèles, s'étendant à et faisant connexion avec le morceau de terre premièrement décrit

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 5 12 19 26—avril 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District.

Rue Dryades, entre Julie et Girod, (la rue à l'arrière étant sud R m parte).

The New South Building and Loan Association vs John M. McEntee et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No